

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :
D_2021_3_18

SEANCE DU 08 JUIN 2021

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt et un, le mardi 08 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 17

Date de convocation du : 01 Juin 2021

Votants : 17

Présents : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur ROFFY Jacques, Madame ROUX Céline, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne

Objet : Acquisition de terrain pour la viabilisation - Lotissement DELBORT

Absent(s) : Monsieur GRAFFOUILLE Pierrick, Monsieur ROUX Hervé

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Caroline MALHERBES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'institution d'une Taxe d'Aménagement Sectorielle au lieu-dit « LOTISSEMENT DELBORT à Empeyroux » de 3.75% par délibération du 17-09-2019.

À la suite de la mise au point du projet et du dépôt d'un nouveau permis d'aménager, Monsieur DELBORT demande la création d'une place de retournement sur une partie de la parcelle AK 169.

Monsieur le Maire propose d'accepter la cession du terrain nécessaire à la future placette à la Commune. Toutefois, au vu des futurs équipements, il convient de revoir le taux de la taxe d'aménagement sectorielle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition par la commune auprès de Monsieur DELBORT de l'assiette des futurs espaces publics dans la parcelle AK n°169, au lieu-dit « EMPEYROUX » ;
- **APPROUVE** la ré-évaluation de la taxe d'aménagement sectorielle au vu des futurs équipements ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le document d'arpentage, et l'acte établi par l'Office Notarial B&B ;
- **PRECISE** que les frais de Géomètre et de Notaire sont à la charge de Monsieur DELBORT.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER

